

cela il faut la contrôler. Et c'est ce que nous avons dit avec Klaus Kinkel : nous demandons aux autorités de Belgrade d'accepter un contrôle international de la frontière pour qu'on puisse s'assurer, très publiquement et très officiellement, que l'approvisionnement en fuel, en armement, etc., est coupé. Voilà le travail qui est le nôtre et l'objectif qui est le nôtre pour le mois de septembre.

Ceci s'accompagne d'une discussion à New York d'un projet de résolution qui prévoirait, soit le durcissement des sanctions si rien ne se passe, soit au contraire, si Belgrade est cohérent avec ses paroles, un allègement des sanctions. Et puis, pour répondre plus précisément à votre question, il va bien venir un moment où, si tout cela échoue, va s'enclencher la mécanique de la levée de l'embargo sur la fourniture des armes. Ce n'est pas une bonne solution, je l'ai dit vingt fois, mais on sera peut-être obligé d'y recourir. Et là, je le répète, le chef du gouvernement l'a dit sans aucune espèce d'ambiguïté, si on en venait là, la condition préalable que fixe la France est le retrait de ses casques bleus et de l'ensemble de la FORPRONU. Et nous sommes déjà en train, avec l'OTAN et avec l'ONU, de planifier une telle éventualité.

Q - *Quelle serait une bonne date, Monsieur Juppé, pour juger de l'inutilité des efforts actuels ?*

R - Oh, c'est très clair, il ne s'agit pas d'attendre maintenant indéfiniment : c'est octobre.

Algérie

Q - *Autre préoccupation, Monsieur Juppé, l'Algérie. Il y a un an, vous aviez dit que la situation à l'époque, ne pouvait plus continuer. On a le sentiment qu'elle s'est au contraire aggravée et tendue. Est-ce qu'il y a des signes qui vous font penser que ça pourrait évoluer dans le bon sens, en Algérie ?*

R - Ce serait faire preuve d'un très grand optimisme. D'abord, permettez-moi de dire, est-ce qu'on piétine ? Qui piétine ? Ce n'est pas la France.

Car il y a toujours là une ambiguïté dans les commentaires. On a l'air de dire "mais, c'est à la France de régler le problème de l'Algérie". C'est à l'Algérie de régler son problème. Nous n'avons pas de responsabilité directe, et nous n'avons évidemment aucune intention d'en prendre.

Q - *Les Français meurent en Algérie...*

R - Oui, il y en a eu seize, et là nous avons pris des décisions. Nous sommes en train de réduire à nouveau notre dispositif. Par exemple, le lycée d'Alger ne rouvrira pas au mois de septembre prochain. Et nous diminuons encore notre dispositif sur place.

Ce qui peut bouger en Algérie, d'après les dernières informations dont nous disposons, c'est le dialogue politique. Il y a maintenant des mois et des mois que nous disons "on ne s'en sortira pas par une politique tout-sécurité". Il faut aussi une perspective politique pour réconcilier les différentes tendances de l'opinion algérienne. Les autorités algériennes, les autorités d'Alger, ont engagé ce dialogue. Il est encore très hésitant et très partiel, puisqu'une grande partie des forces politiques refusent de s'y associer. Mais je crois que c'est dans cette direction qu'il faut continuer à aller.

Q - *On peut parler d'un vrai dialogue, Monsieur Juppé, quand les dirigeants du FIS sont en prison, ne sont pas là ?*

R - C'est un des éléments du dialogue, peut-être, que de leur laisser des perspectives. Mais ça, c'est aux autorités algériennes d'en décider, je le répète, et ce n'est pas à nous.

Rwanda

Q - *Tout le monde reconnaît maintenant, Monsieur le Ministre, que le gouvernement français a bien travaillé au Rwanda, même les anciens ministres de l'action humanitaire. Donc, chapeau au gouvernement. Est-ce que, si jamais des incidents reprenaient au Rwanda, la France se sentirait des responsabilités particulières et pourrait y retourner ? Ou bien est-ce que la page est définitivement tournée ?*

R - N'anticipons pas. C'est vrai que la situation reste fragile dans la région. Vous disiez "coup de chapeau au gouvernement français". Excusez-moi d'y revenir, après tout c'est bien normal. C'est vrai que ça ne s'est pas fait par hasard, ou uniquement par chance. Cette opération a été pilotée pratiquement jour par jour, et le Premier ministre réunissait dans son bureau François Léotard et moi-même pour examiner chaque étape de l'opération. Je crois que nous avons eu raison d'y aller, c'était un devoir moral. Les choses se sont bien passées, la relève a été correctement assurée. Il y a encore quelques jours, on nous prédisait un exode massif hors de la zone humanitaire sûre contrôlée par Turquoise. Cet exode n'a pas eu lieu, et maintenant chacun doit prendre ses responsabilités. C'est au gouvernement de Kigali, qui doit contrôler la totalité de son territoire, de faire en sorte que tous les Rwandais se sentent chez eux au Rwanda, puissent revenir dans leur pays et se sentent sécurisés. Je crois que là, il faut être très vigilant sur ce qui va se passer au cours des prochains jours et des prochaines semaines.

PARIS, 24 AOÛT 1994

Audition du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé par la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale - Communiqué à la presse

M. Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, a abordé successivement la situation en Bosnie-Herzégovine, en Algérie et au Rwanda.

Evolution de la situation dans l'ex-Yougoslavie - Bosnie-Herzégovine

En Bosnie-Herzégovine, la situation a connu un certain nombre d'évolutions à la fois sur le terrain et sur le plan diplomatique.

Sur le terrain, depuis l'ultimatum du 9 février dernier, nous sommes passés d'une situation de guerre à celle de paix armée. Mais cette amélioration reste fragile.

A Bihac, les partisans de M. Abdic, le leader musul-

man séparatiste, ont été défaits, et M. Abdic lui-même est en fuite dans les Krajinas. Les forces bosniaques mobilisées contre les séparatistes ont retrouvé leur liberté d'action et sont désormais disponibles pour d'autres théâtres d'opérations. A Sarajevo, la situation reste tendue. Un soldat français a été assassiné à son poste d'observation par un tireur d'élite. Un accord anti-snipers a toutefois été conclu entre les parties. En Croatie, la FORPRONU a retrouvé sa liberté de mouvement.

Sur le terrain diplomatique, les grandes puissances ont unifié leur position au sein du groupe de contact auquel participent la France, les Etats-Unis, la Russie, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Au cours de leur dernière réunion du 30 juillet dernier à Genève, les ministres des Affaires étrangères du groupe de contact ont adopté un plan d'action à la suite des réponses des diverses parties au plan de paix. Si les mesures retenues - renforcement des sanctions, extension des zones d'exclusion - se révélaient inefficaces pour obtenir l'accord des Serbes de Bosnie, il faudrait se résoudre à la levée de l'embargo sur les armes.

L'élément le plus important observé ces dernières semaines reste le découplage entre Serbes de Belgrade et Serbes de Pale. Belgrade a accepté sans ambiguïté le plan de paix et décidé d'imposer un embargo politique et économique aux Serbes de Bosnie en vue de les faire revenir sur leur refus. Cette nouvelle attitude de Belgrade renforce les propositions du groupe de contact mais se heurte à la détermination, voire l'aveuglement, des Serbes de Pale.

Face à cette situation, quels sont les grands axes de notre diplomatie ?

Premièrement, tout est fait pour préserver la cohésion du groupe de contact qui demeure un acquis très important.

Deuxièmement, nous nous efforçons de maintenir la pression sur le gouvernement de Belgrade en l'encourageant dans sa nouvelle attitude malgré les critiques internes. La mission de la Commission des Affaires étrangères qui doit se rendre à Belgrade à la fin du mois d'août aura à jouer un rôle important en ce sens.

La France est très attentive à la rédaction des propositions de résolution qui seront prochainement présentées au Conseil de sécurité. Une résolution a pour objet d'imposer de nouvelles sanctions, notamment financières, contre les parties qui refusent le plan de paix et l'autre d'alléger les sanctions qui frappent celles l'ayant accepté. Les premières mesures pourraient être la réouverture de l'aéroport international de Belgrade et la reprise des échanges culturels et sportifs avec la Serbie. Cet allègement des sanctions serait subordonné à l'acceptation par Belgrade d'un contrôle international de la frontière avec la Bosnie-Herzégovine.

La France souhaite que ces résolutions soient votées très rapidement par le Conseil de sécurité, mais les Russes ont demandé un délai pour permettre à M. Kozhev de rencontrer dans quelques jours les dirigeants de Belgrade.

Le troisième axe de la diplomatie française est d'offrir aux Serbes de Bosnie un certain nombre de garanties pour leurs populations en cas d'acceptation du plan de

paix qui conduira à la restitution de 20 % du territoire de la Bosnie-Herzégovine.

Par ailleurs, il est prévu de permettre à la Fédération croato-musulmane de créer une confédération avec la Croatie. Il serait donc logique d'autoriser la partie serbe de Bosnie à établir des liens politiques similaires avec la Serbie.

Il faut enfin éviter la reprise d'actions militaires de la part des Croates et des Musulmans, et dissuader la Croatie de recourir à la force dans les Krajinas.

Au-delà de ce programme d'action, que se passerait-il si les Serbes de Bosnie ne cédaient pas devant les pressions internationales ? Déjà, aux Etats-Unis, les voix en faveur de la levée de l'embargo sur les armes sont de plus en plus nombreuses. Deux amendements présentés par les sénateurs Nunn et Dole vont dans ce sens et le Congrès pourrait mettre le Président en demeure de s'engager dans cette voie. Deux procédures seraient alors possibles.

Les Etats-Unis pourraient tout d'abord demander au Conseil de sécurité de voter une résolution tendant à la levée de l'embargo sur les armes. Le succès d'une telle proposition dépendrait en grande partie de l'attitude russe. Quelle serait la position de la France ? Si tous les autres moyens ont échoué, au bout du chemin, la levée de l'embargo deviendra inévitable et la France ne s'y opposera pas, même si elle demeure convaincue que cette solution sera une mauvaise chose à la fois pour les populations, les soldats de la FORPRONU et la stabilité de la région. La France mettra cependant une condition à son accord : obtenir un calendrier précis de retrait des troupes de la FORPRONU. On ne peut en effet lever l'embargo et maintenir la FORPRONU. La France a donc demandé que l'on établisse une planification précise et datée d'un éventuel retrait et que toutes les hypothèses soient envisagées en fonction des réactions des combattants, de la population, de l'OTAN.

Les Etats-Unis pourraient également décider de lever l'embargo unilatéralement. Une telle démarche serait une catastrophe pour le droit international, car ce serait un déni de l'autorité juridique des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Dans cette hypothèse, le retrait de la FORPRONU serait de toute façon également réalisé.

La question principale aujourd'hui reste donc de savoir si l'appui de Belgrade en faveur du plan de paix sera satisfait pour faire plier les Serbes de Pale.

Algérie

A propos des événements d'Algérie, le ministre a rappelé qu'après l'attentat du 3 août contre la cité Annallah, revendiqué par le GIA, le nombre de Français tués dans ce pays s'élève à seize, sur un total de cinquante-neuf étrangers tués. En outre, il y a quarante-huit heures, une Française d'une soixantaine d'années a été blessée dans un attentat qui n'a pas été revendiqué. Les affrontements entre forces de l'ordre et terroristes s'aggravent. Que faire face à cette situation ? Il faut rappeler, comme l'a fait le Premier ministre, que la solution du problème algérien est en Algérie et que la France n'a pas de responsabilité directe. Mais cela ne

signifie pas que notre pays soit indifférent ou passif. Son action est déterminée par trois objectifs.

En premier lieu, il convient de renforcer les précautions à l'égard de nos concitoyens en Algérie. Leur nombre a fortement diminué, passant de 7 000 au milieu de 1993 à moins de 1 500 aujourd'hui. L'ensemble des établissements culturels et scolaires est fermé. Le lycée d'Alger ne sera pas rouvert en septembre. L'activité et les effectifs de l'ambassade et des consulats sont réduits. L'instruction des demandes de visas va être transférée en France et sera assurée par voie postale.

Le deuxième objectif de la politique française est d'améliorer le dispositif en faveur de nos compatriotes de retour d'Algérie. Un bureau d'information fonctionne au ministère des Affaires étrangères. Le reclassement des personnels de l'Etat va être facilité. Des mesures ont été prises pour l'accès des plus démunis au RMI. Les mesures pour le logement seront renforcées.

Enfin, sur le plan diplomatique, il faut faire en sorte de maintenir une approche solidaire entre la France et ses partenaires de l'Union européenne ainsi que les Etats-Unis. A cet égard, les déclarations finales du Conseil européen de Corfou et du G7 à Naples vont toutes les deux dans notre sens. Il faut rappeler l'importance des données économiques et la nécessité d'une politique de réformes. Des accords ont été conclus avec le FMI et le Club de Paris ; la France accorde une aide de 6 milliards de francs. Il convient à présent d'examiner dans quelles conditions ces aides ont été mises en œuvre. Sur l'aspect politique, il n'y a pas de solution purement sécuritaire, et le dialogue politique avec toutes les forces qui refusent le terrorisme et la violence doit être encouragé. Il faut espérer que les appels au dialogue seront entendus et que le dialogue pourra déboucher, comme le ministre l'avait dit à Alger au Président Zeroual, sur un processus électoral.

Rwanda - bilan de l'opération Turquoise

En ce qui concerne le Rwanda, l'opération Turquoise est désormais terminée. Depuis le 21 août dernier, date fixée dans la résolution 929 comme fin du mandat donné à la France, il n'y a plus de soldats français au Rwanda. Le gouvernement de Kigali avait d'ailleurs souhaité ce départ de la façon la plus claire.

Les objectifs que la France s'étaient fixés ont été atteints. Le Premier ministre avait lui-même déterminé en juin 1994, les quatre grands principes de cette opération : l'accord des Nations unies ; un objectif exclusivement humanitaire ; une participation internationale ; une durée limitée. Ces principes ont été respectés. La France a évité de nombreux massacres et a permis de fixer 1,5 million de personnes dans la zone humanitaire de sécurité, les détournant ainsi de l'exil. Un certain nombre de pays africains - le Sénégal, la Guinée-Bissau, le Congo, le Niger et le Tchad - ont participé à l'opération. Au total, les forces africaines représentaient un tiers du dispositif. Enfin, l'opération, qui devait initialement se terminer fin juillet, s'est conclue un mois plus tard mais cette sortie a été réussie, car elle a été méthodiquement préparée. Plus de 2 000 hommes de la MINUAR ont remplacé les troupes françaises et l'exode annoncé n'a finalement pas eu lieu. Du 7 août

au 21 août 1994, on a dénombré 50 000 sorties nettes entre la zone humanitaire de sécurité (Z.H.S.) et le Zaïre. Ce chiffre est à rapprocher du million et demi de réfugiés présents dans la Z.H.S. et des centaines de milliers de personnes ayant traversé la frontière avant le début de l'opération Turquoise.

Le gouvernement de Kigali doit maintenant assumer ses responsabilités. Il faut éviter l'entrée des troupes du FPR dans l'ancienne zone humanitaire de sécurité, qui n'est pas nécessaire car la MINUAR y est présente.

Le bilan de l'opération Turquoise est donc très positif pour la France. Des milliers de vies ont pu être sauvées. L'image de la France en Afrique a été rehaussée et sa position internationale renforcée.

La situation au Rwanda et au Burundi reste bien sûr très instable. La solution passe par une réconciliation et un partage du pouvoir dans l'esprit des accords d'Arusha car une minorité de 15 % de la population ne peut continuer à imposer sa volonté aux 85 % restants. Il faut cependant se garder des présentations manichéennes auxquelles se livrent parfois certains organismes humanitaires. Si effectivement, et la France l'a dénoncé, il y a eu un génocide des Tutsis, les deux Présidents du Rwanda et du Burundi qui ont été assassinés étaient Hutus.

Le ministre a apporté les réponses suivantes aux questions des intervenants.

Bosnie-Herzégovine

S'agissant de la Bosnie, le plan de paix prévoit un partage territorial, avec la possibilité de modifications par accord mutuel des parties. Aux termes de ce plan, la Bosnie-Herzégovine reste un Etat dans ses frontières internationalement reconnues, avec deux composantes. A l'instar de la fédération croato-musulmane qui envisage de se confédérer avec la Croatie, une entité serbe, parallèlement, devrait pouvoir établir des liens avec la Serbie.

Actuellement, la question se pose de savoir quel est le degré de confiance que l'on peut accorder à la politique de M. Milosevic. Si l'on peut être enclin à la défiance, il faut néanmoins considérer qu'un tournant a été pris : M. Milosevic a lui-même laissé entendre qu'il y avait un problème de leadership à Pale.

La réalité de l'embargo donne lieu à des informations contradictoires. Il est demandé aux autorités de Belgrade de prouver leur bonne foi en acceptant le contrôle international des frontières avec la Bosnie-Herzégovine. Il faut examiner les formules possibles pour établir ce contrôle. En tout état de cause il ne peut être question de céder sur ce point.

Actuellement, l'embargo interdit de fournir des armes aux belligérants. La levée de l'embargo, qui serait sélective, aboutirait à permettre la livraison d'armements lourds aux Bosniaques. Mais, entre le moment où les Bosniaques recevraient les armes lourdes et celui où ils pourraient les rendre opérationnelles, les Serbes seraient en mesure de reprendre l'offensive. C'est pourquoi l'administration américaine a considéré qu'une levée de l'embargo sur les armes devrait être accompagnée de frappes aériennes. Une telle appro-

che, qui impliquerait d'ailleurs davantage les Etats-Unis dans le conflit, poserait des problèmes difficiles : définition d'éventuelles frappes aériennes ; conséquences pour la FORPRONU.

La recherche de solutions alternatives pour éviter la levée de l'embargo sur les armes n'est pas aisée si l'on considère qu'une force internationale existe bien déjà sur place, à laquelle les Etats-Unis refusent de participer.

La position de la Russie n'est pas exempte d'ambiguïté, mais il y a chez elle la volonté de rester solidaire du processus de paix et du groupe de contact ; M. Kozirev doit aussi faire face, dans son pays, aux pressions des nationalistes. Au total, la contribution de la Russie au groupe de contact est positive.

En réponse au Président Valéry Giscard d'Estaing, le ministre a précisé que l'éventualité d'une offensive bosniaque ne peut être écartée et qu'il y avait en effet plusieurs motifs d'inquiétude.

Grèce - Albanie - Macédoine

Quant à l'attitude de la Grèce vis-à-vis de l'Albanie comme de la Macédoine, elle constitue un réel problème, venant de surcroît d'un pays membre de l'Union européenne. Les solutions doivent être recherchées par les voies du dialogue et du compromis.

Algérie

Les positions des Etats-Unis à l'égard de l'Algérie ont évolué, comme le montre la déclaration finale du G7. Il y a eu, ces derniers mois, une concertation et un rapprochement des points de vue avec les Américains, qui partagent nos préoccupations et prennent la situation très au sérieux.

En ce qui concerne l'accueil de réfugiés en provenance d'Algérie, il faut distinguer les problèmes. Les intellectuels algériens susceptibles de demander à être accueillis en France ne sont pas nombreux et leur situation a toujours été considérée au cas par cas, dans un esprit ouvert. Un véritable exode poserait un problème d'une toute autre ampleur. La France ne peut être un lieu d'accueil pour des centaines de milliers de personnes, car elle n'en a pas les moyens. La concertation envisagée par le Président Valéry Giscard d'Estaing avec nos partenaires du Sud de l'Union européenne, notamment l'Espagne et l'Italie, est bien sûr souhaitable et déjà très régulière.

La question de savoir s'il vaut mieux traiter les demandes de visas en France ou en Algérie doit être considérée en ayant d'abord à l'esprit la sécurité de nos fonctionnaires.

L'intérêt de la France est d'avoir en Algérie un régime qui ne lui soit pas hostile. Or, un Etat islamique serait anti-français, anti-européen, anti-occidental. Au demeurant, la France n'a pas à se prononcer sur la nature du système politique, c'est l'affaire des Algériens.

Les autorités saoudiennes ont été sensibilisées aux implications du financement de certains mouvements, ce qui a entraîné un changement d'attitude.

Poser des conditions à l'aide à l'Algérie conduirait à

déstabiliser son gouvernement. Nous sommes toutefois vigilants sur l'utilisation de cette aide qui doit profiter au peuple algérien.

La visite du ministre en Algérie, conjointement avec le ministre d'Etat, ministre de la Défense, n'était pas destinée, comme l'a laissé entendre Mme Royal, à apporter le soutien de la France au régime algérien. Elle avait pour objectif de rencontrer la communauté française, notamment nos fonctionnaires et nos gendarmes, après l'assassinat de cinq agents de l'Etat.

En Algérie, nous veillons à assurer dans les meilleures conditions possibles notre dispositif de sécurité. Au Rwanda, la France a bien fait d'envoyer ses meilleurs soldats, ce qui a assuré le succès de l'opération Turquoise.

Les initiatives prises sur le territoire français pour maintenir l'ordre public et empêcher que la France ne soit utilisée comme base arrière du terrorisme, ne sont en rien gênantes pour notre diplomatie. Le ministre a été associé à l'élaboration de ces initiatives par le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, sous l'égide du Premier ministre.

Fonctionnement de l'ONU - création de forces d'intervention rapide

Enfin, à propos du Rwanda, le ministre a jugé très bonne l'idée émise par M. Roger-Gérard Schwarzenberg. Dans le cadre de la réorganisation du système des Nations unies le Secrétaire général de l'ONU a proposé la création de "forces en attente", vivier de troupes à disposition de l'organisation en vue d'interventions rapides. La France approuve cette suggestion et elle est prête à y contribuer à hauteur de 5 000 hommes. On pourrait également réfléchir à l'idée, avancée par le ministre d'Etat, ministre de la Défense, d'une force interafricaine d'intervention.

PARIS, 24 AOÛT 1994

Conférence de presse du ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé à l'issue de son audition par la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale

Je viens donc d'être entendu par la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. C'était la première audition depuis le 12 juillet dernier et, conformément au souhait des commissaires, j'ai traité de trois sujets d'actualité : la situation dans l'ex-Yougoslavie, la situation en Algérie et la fin de l'opération Turquoise au Rwanda.

Ex-Yougoslavie - Bosnie - plan de paix - Serbie - sanctions économiques

En ce qui concerne la Bosnie, et sans reprendre bien entendu l'exposé que j'ai fait devant la Commission, je voudrais à nouveau insister devant vous sur les éléments nouveaux qui sont apparus depuis le début du mois d'août à la suite de la réunion du groupe de contact qui s'est tenue à Genève le 30 juillet dernier. Il